

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 12 septembre 2022

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
M. BORDE Sylvain	Préfecture de région- Sgar
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
M. FOLLEA Guillaume	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. FONTAINE Xavier	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HARDY Sarah	Région Normandie
Mme HERMET-BREANT Lydie	Ceser
M. KAROUI Nejib	CFTC
Mme LAILLER BEAULIEU Michèle	Dreets
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMOUCHER Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
Mme PICARD Béatrice	Ceser
M. PINDARD Alain	Draaf
Mme RODRIGUEZ Elise	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme RUBRECHT-LOISEL Hélène	Ceser
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Draio
Mme TOUCHARD Séverine	Medef
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, Mme LAILLER BEAULIEU et M. MARGUERITTE co-président le bureau.

1 - Validation du compte rendu du bureau du 16 mai 2022 :

Le [compte rendu](#) est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Présentation du plan d'action sur les métiers du soin et de l'accompagnement :

En l'absence de représentants de l'ARS, ce point sera présenté au prochain bureau du 14 novembre.

M. CHOULANT regrette l'absence de l'ARS : le financement des formations du sanitaire et social est un sujet important qui demande des réponses. Il rappelle que des personnes démissionnent de leur emploi pour bénéficier d'un financement par la Région en tant que demandeur d'emploi. D'autres doivent payer elles-mêmes le coût pédagogique de leur formation. Ce problème de financement est un problème national : le besoin de soignants est réel mais le financement des formations n'est pas à la hauteur des besoins. En tant que Président, il rappelle que Transitions Pro est limité dans sa prise de décision. Ce sujet concerne aussi bien les partenaires sociaux que l'Etat et la Région qui ne sont pas dans la capacité de répondre aux besoins du territoire et aux attentes des salariés demandeurs de ces formations.

Mme LAILLER BEAULIEU souligne que cette intervention sera relayée à l'ARS et espère une réponse lors du prochain bureau.

En termes de temporalité, M. LEBARBEY déplore la quasi-année blanche sans avoir de réponses sur les questions emploi - formation en Normandie sur les métiers du sanitaire et social. Ce secteur dépend de l'ARS, seule entité qui « échappe » aux acteurs de l'emploi – formation en région. Peu de personnes présentes à ce jour ont une vision globale des actions sur ce champ, ce qui va à l'encontre des préconisations du Ceser sur le suivi de dossiers et l'élaboration de stratégies. Il regrette d'autant plus d'apprendre l'absence de l'ARS au début de la réunion.

Mme DAUTREY précise que la Région fait partie de la gouvernance du plan d'action autour des métiers du soin et de l'accompagnement. Ce plan d'action est vaste : il couvre les questions de la formation des nouveaux entrants dans le secteur, de la professionnalisation des acteurs en place, des conditions de travail, de l'accès à l'emploi, de l'attractivité vers ces métiers... La Région est impliquée en tant que financeur des formations du sanitaire et social ; Mme DAUTREY a abordé la question du financement des publics « actifs-occupés » qui souhaitent aller vers ce secteur. Est-ce que ce sujet peut être traité au sein de l'ARS ? Sinon, à quel autre endroit ? Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens, mais également d'articulation entre différentes structures : certains dossiers qui ne sont pas dans une logique de reconversion dans le sens de Transitions Pro devraient être financés par l'Opcos santé qui a des moyens. Quels sont les moyens de l'ANFH pour accompagner les ASH ou les aides-soignants, par exemple, dans une logique de promotion sociale ? Comment en région, faire porter ce sujet au niveau national en plus des moments d'échanges au cours de rencontres avec des interlocuteurs nationaux, tels que Carine SEILER ?

M. LEBARBEY insiste sur le fait d'avoir par l'ARS (caisse de financement) au moins un état des lieux du plan de relance dédié sur ces métiers, et de connaître les axes stratégiques.

Mme LAILLER BEAULIEU est désolée de ne pouvoir donner de réponses à ces interpellations. Elle abordera la question avec M. ROSAY, tandis que M. BORDE contactera l'ARS pour récupérer leur présentation avec une note explicative, afin de les transmettre avant le 14 novembre pour en débattre sans temps de présentation lors du prochain bureau.

M. MARGUERITTE suggère également de faire remonter à l'ARS l'impatience légitime des partenaires sociaux.

3 – Avis du Ceser sur l'élaboration du prochain CPRDFOP 2023-2028 :

Mme RUBRECHT-LOISEL présente l'[avis](#) émis par le Ceser (cf également [le document de présentation](#)).

M. MARGUERITTE partage la volonté du Ceser de gagner en agilité pour faire face aux éventuels changements législatifs, de simplifier les points d'entrée qui étaient multiples, ainsi qu'au constat relatif à certains points caduques du dernier CPRDFOP.

Cependant, il souhaiterait que l'objectif d'agilité préconisé dans la contribution du Ceser ne se traduise pas par la création de lourdeurs supplémentaires (commissions, groupes de travail...) qui déboucheraient sur l'oubli du bénéficiaire final. Pour lui, les questions à se poser sont les suivantes : quel serait l'impact pour le bénéficiaire final s'il n'y avait pas le CPRDFOP ? Sert-il de référence, sert-il ou non à rapprocher les stratégies ? M. MARGUERITTE est favorable à l'évaluation avec des procédures simples, au renforcement de l'animation locale dans le cadre de Catef sous réserve de réformes sur la compétence emploi, en repartant ou pas sur des diagnostics territoriaux, ou en mutualisant plutôt les outils pour simplification. Il rejoint le Ceser sur le fait que le Crefop doit être un lieu de production et non un lieu d'information. En revanche, M. MARGUERITTE ne comprend pas le lien avec le SRADDET et les contrats de territoires.

Mme LAILLER BEAULIEU évoque le groupe de travail « règlement intérieur et feuille de route du Crefop » qui s'est déroulé vendredi 9 septembre : réflexion sur l'élaboration d'une charte de fonctionnement axée organisation, ainsi que la proposition d'une feuille de route annuelle qui pourrait, toutefois, être mise à jour régulièrement en y intégrant des propositions du CPRDFOP pour faire vivre toute cette stratégie de façon annuelle et au plus proche du terrain. Les propositions seront testées avant d'être présentées au Préfet de région et aux membres du bureau. Mme LAILLER BEAULIEU souligne que ce travail va dans le sens des recommandations des membres du Crefop.

Mme DAUTREY partage le point de vue de M. MARGUERITTE sur le SRADDET et les contrats de territoires.

En ce qui concerne les travaux du groupe de travail « règlement intérieur et feuille de route », elle confirme que les propositions reprennent bien les attentes de M. MARGUERITTE et les préconisations du Ceser.

M. CHOULANT confirme que le groupe travaille afin que le CPRDFOP profite aux bénéficiaires. Les instances du quadripartisme devront prendre du temps pour échanger, se réinterroger et adapter le CPRDFOP en fonction du contexte législatif ou sanitaire.

En ce qui concerne le sujet des territoires, M. CHOULANT signale qu'il ne s'agit pas du pilotage politique de l'emploi par la Région, mais de mettre en place une réflexion entre les territoires et la Région. Il évoque par ailleurs les interactions potentielles entre le CPRDFOP et les autres schémas.

Mme LEMARCHAND précise que le groupe de travail souhaitait notifier des priorités et des points d'étape. Elle rappelle par ailleurs que les entreprises sont une des cibles du CPRDFOP.

M. CHOULANT et Mme LEMARCHAND soulignent l'importance de la contribution faite par des acteurs qui ne travaillent pas tous autour des sujets de l'emploi et de la formation au travail du Ceser, et dans un temps assez court.

M. KAROUI est satisfait de la présentation du Ceser sur le plan d'action, et notamment sur la co-construction du projet par le quadripartisme. La CFTC veut être un acteur à part entière afin d'améliorer la formation des bénéficiaires qui sont au centre de cette action. Il partage l'avis de M. MARGUERITTE quant à la création d'une nouvelle commission qui serait un frein à la fluidité du fonctionnement du Crefop. Néanmoins, ce travail pourrait être ciblé si le travail de la commission est bien défini dès le départ (objectif du projet, évaluation à mi-parcours, améliorations à apporter...).

Pour M. MARGUERITTE, il existe assez de structures pour ne pas en créer une autre à chaque nouvelle commande, et d'autant plus pour le CPRDFOP, sujet technique qui doit être rendu plus opérationnel. Il souligne de bonnes intentions et de bonnes idées mentionnées dans le travail du Ceser, mais leur mise en opérationnalité ne doit pas se traduire par une complexification

M. de CAMBOURG conçoit qu'il n'y a pas lieu de se rencontrer s'il n'y a pas d'indicateurs de suivi ou de priorités.

4 – Cellule technique prospective et observatoire prospectif régional data emploi formation :

Mme DAUTREY rappelle l'idée du data emploi formation : comment travailler autrement la question de l'exploitation de la donnée et de la prospective en s'appuyant notamment sur toutes les possibilités proposées par l'intelligence artificielle, avec une réflexion issue du projet datalab Normandie porté par la Région qui s'appuie sur un consortium de plusieurs chercheurs et d'entreprises de services du numérique, et comment contextualiser ce travail autour de la prospective emploi formation ? Un travail conjoint avec Transitions Pro et la commission observation a été mené. Le Crefop est le lieu où doit être travaillée la question de la prospective autour de l'emploi et de la formation. La cellule prospective n'a pas encore tout à fait pris corps aujourd'hui. Une réflexion sur le mode de fonctionnement de la cellule prospective est sans doute à envisager prochainement pour arrêter certains points : membres, dimension technique, rédaction de la feuille de route... La convention de partenariat est en cours de finalisation avec les Opco qui sont très intéressés en tant que producteurs de données, mais également pour se servir du data emploi comme une capacité à faire également de la prospective sur leurs secteurs, leurs filières et leurs branches.

Le Carif-Oref, impliqué depuis le début au côté de l'Etat et de la Région sur le sujet, a pris le pilotage de cette mission. La feuille de route du Gip est à ce jour formalisée, avec ses six missions pour construire et développer l'observatoire prospectif régional data emploi formation.

Mme LAILLER BEAULIEU précise que la cellule doit permettre de mieux orienter les stratégies. Le Directeur du Carif-Oref est le véritable chef de projet pour animer la cellule, suivre l'expérimentation du POC agricole, se positionner comme collecteur régional, pour réclamer les documents, en étant mandaté par l'Etat et la Région à travers une lettre de mission signée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

La parole est donnée à MM. CHEVALIER et FOLLEA pour la [présentation](#).

M. CHEVALIER rencontrera, par Opco, en visio, les représentants des Opco nationaux, avec les délégués régionaux, courant septembre – octobre pour que ces derniers comprennent les tenants et les aboutissants de l'observatoire prospectif régional.

M. LEBARBEY pense qu'il pourrait être préjudiciable de ne pas se pencher sur les métiers territoriaux, éventuellement dans un second temps (via l'observatoire du CNFPT).

Pour Mme DAUTREY, ce sera compliqué pour l'observation, mais sûrement possible pour la prospective.

MM. FOLLEA et CHEVALIER rencontreront France Compétences en lien avec MM. LOUVEAU (Région) et FERNANDEZ (Transitions Pro) pour être clairement informés des problématiques Opco-branches et sur les nomenclatures.

5 – Bilan d'activité 2021 et perspectives de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers :

Mme RODRIGUEZ présente ce point de l'ordre du jour ([cf document](#)).

Les métiers en tournée passeront entre octobre 2022 et mars 2023 dans les 10 villes suivantes : Deauville, Mortagne-au-Perche, Vire, Flers, Louviers, Avranches, Gruchet-le-Valasse, Cherbourg, Falaise et Eu - Le Tréport.

Les quatre secteurs des escape game de la découverte des métiers créés en 2021 sont le bâtiment, le numérique, l'énergie et les métiers de la santé et du social. D'autres seront créés en 2022.

M. LEMBOUCHER signale qu'il y aura un réel sujet SPRO dans le CPRDFOP à venir pour donner du sens à cette animation. Il rappelle que la loi 2018 dit que les régions doivent faire un bilan du SPRO. Toutefois, les structures qui produisent de l'accueil le font à différents niveaux.

Autre sujet : comment, à un moment donné, ne pas doubler les animations de SPRO et des animations de Catef, pour être efficace ?

M. LEMBOUCHER évoque également les actions qui se font en lien avec le printemps de l'orientation (en complémentarité avec les intentions gouvernementales).

M. CHOULANT souligne que Transitions Pro contribue à hauteur d'un mi-temps au numéro gratuit, dans le cadre de l'accord conclu avec la Région.

M. LEMBOUCHER regrette que Catalys ait son propre numéro gratuit. Il mentionne la région Centre Val de Loire dont les acteurs se sont réunis sous un même numéro de téléphone, ce qui simplifie les démarches de l'utilisateur.

Mme SAINT-HUILE signale que la Rectrice de l'Académie de Normandie a fait de l'orientation une grande priorité, notamment dans l'accompagnement pour favoriser l'ambition.

Elle rappelle le rôle des établissements pour préparer les jeunes et les faire participer aux actions de l'Agence.

Mme la Rectrice a demandé, en réunion de rentrée, à tous les chefs d'établissement, d'écrire un plan pluriannuel d'orientation posé sur du pédagogique, afin que chaque établissement définisse ses propres objectifs, sa propre problématique, ses propres besoins. Mme SAINT-HUILE rappelle qu'il est mentionné dans la loi de la liberté de choisir son avenir professionnel que l'Etat décide toujours de sa politique d'orientation et que la Région doit y répondre. Il faut donc partir des besoins définis par l'Etat, c'est-à-dire par l'Académie de Normandie, pour répondre aux besoins des jeunes, et notamment ceux qui sont scolarisés.

Mme SAINT-HUILE attend de l'Agence des réponses adaptées aux besoins de tous les établissements (des territoires ruraux isolés, des centres-villes, des lycées professionnels...). A son avis, l'information sur les métiers et les formations est encore à développer du côté de l'Agence.

M. DUFOUR entend le besoin des établissements, mais il ne faut pas oublier la stratégie globale qui est de répondre aux besoins de l'économie normande. Les entreprises et les jeunes sont la priorité avant les acteurs qui doivent s'adapter aux territoires et non le contraire.

M. KAROUI salue la réussite du travail de l'Agence à travers les chiffres. Il pose la question d'un éventuel lien à faire avec les périmètres des Catef, des établissements des zones urbaines et rurales, et les périmètres départementaux, afin de voir l'investissement des établissements scolaires d'un périmètre à l'autre.

Mme LEMARCHAND se félicite de la richesse du bilan de l'Agence : des actions autour de tous les métiers, en présentiel, à distance...

M. LEBARBEY ne partage pas les propos de M. DUFOUR sur l'adéquationnisme, qui n'est pas, pour lui, le sujet essentiel à l'heure actuelle. Il se réjouit que l'Agence de l'orientation, les services de l'Etat via le Rectorat et ses services ne pensent pas tout par le prisme de l'adéquationnisme économique. En gardant cette ligne de lecture, on sera très éloigné des publics et des populations à venir, ainsi que de la jeunesse de France, qui, à l'heure actuelle, ne dit pas exactement ce qui vient d'être dit.

M. LEMARCHAND précise que ce sujet pourrait faire l'objet d'un séminaire sur le thème « quelle ambition pour nos jeunes ? »

En ce qui concerne le lien possible avec les Catef, M. LEMARCHAND évoque les bassins d'éducation et de formation de l'Education nationale qui sont les Comités Locaux Ecole – Entreprise (CLEE). La région pourrait peut-être faire une expérimentation en intégrant les proviseurs et les principaux afin que les professeurs bénéficient d'un maximum d'informations.

M. DUFOUR souhaiterait effectivement bénéficier d'une cartographie lisible (SPRO, acteurs...). Des chefs d'entreprise et leurs partenaires sociaux s'occupent parfois d'emploi, de formation et d'orientation, mais ne sont pas des professionnels de ces domaines. Comment les organisations interprofessionnelles peuvent-elles guider les gens dans les territoires sans avoir une cartographie ?

M. LEMBOUCHER évoque les cinquante prestataires associatifs, privés, de fondations, nés depuis la loi 2018, qui proposent des offres de services aux collèges et aux lycées. Il rappelle que l'Agence ne peut coordonner au SPRO que les structures qui souhaitent l'être. A la demande de Madame la Rectrice, il est souhaité de faire un référencement de ces structures, afin de les connaître (sur le plan RH, programmes...). Mais la difficulté est que ces structures ont besoin de vivre : au quotidien, elles se rapprochent des EPCI, des différents services de l'Etat et de la Région... Se pose donc la question suivante : comment, à un moment donné, sur un territoire, être capable de donner une photo de l'ensemble de ces structures ? Les sujets concrets sur l'axe orientation du CPRDFOP ne manquent donc pas. Pour aller au bout du système, ça demanderait beaucoup d'efforts à l'ensemble des acteurs présents autour de la table, et en premier à l'Agence de l'orientation. Pour accepter la simplification, chacun doit faire un pas vers l'autre.

M. LEMBOUCHER souligne la qualité de l'accueil des entreprises.

Par ailleurs, « Destination métier » s'enrichira au 1^{er} janvier 2023 d'un service supplémentaire, des stages professionnels, à la demande des entreprises.

6 – Points d'information divers :

a. Calendrier de la mise en place du prochain CPRDFOP et du SRFSS

Mme DAUTREY insiste une nouvelle fois sur l'importance de traiter le SRFSS en concomitance avec le CPRDFOP, et en articulation avec les autres schémas.

Mme HARDY, animatrice emploi-formation sur le territoire de Caen, assurera le suivi de la réflexion autour du CPRDFOP avec Mme VOLF, ainsi que Mme DEJEAN sur le volet sanitaire et social.

Mme DAUTREY présente [ce point d'actualité](#) lié au retour infructueux de l'appel d'offre lancé le 6 juillet du fait des délais trop courts pour répondre.

b. Séminaire du quadripartisme

Mme LAILLER BEAULIEU précise que ce sujet est prématuré. Les travaux engagés dans le cadre du groupe de travail doivent être terminés pour voir si un séminaire est nécessaire ou pas. Il n'y a donc pas d'urgence aujourd'hui à en parler ou à le programmer.

c. Demande CPNE des services d'eau et d'assainissement d'ajout de nouveaux métiers porteurs sur le territoire

M. CHEVALIER présente la liste des métiers :

- Technicien.ne de maintenance/électromécanicien.ne,
- Technicien.ne instrumentation et mesures
- Spécialiste automatismes et télégestion
- Spécialiste ordonnancement
- Chef.fe d'équipe (travaux, exploitation, maintenance)

Il est en attente d'explicitations sur les raisons de cette demande d'ajout de la part de la CPNE pour qu'il puisse être proposé que la liste soit examinée lors du prochain plénier.

d. Projet d'ingénierie de formation professionnelle et d'offre d'accompagnement innovantes de l'association Inklusion

Le projet est axé plutôt sur le développement d'une nouvelle réponse aux difficultés de recrutement dans l'industrie. La note est globale et propose une logique par blocs de compétences, de formations qui visent des publics fragilisés. M. CHEVALIER fera suivre aux membres du pré-bureau les éléments reçus. Inklusion lui fera parvenir de nouveaux éléments en octobre ou novembre.

Ces demandes pourraient être présentées lors du plénier du 5 décembre, sous réserve d'avoir des éléments supplémentaires.

M. CHOULANT signale que M. François COUSIN est le nouveau Directeur de Transitions Pro Normandie à compter de ce jour.

M. LEBARBEY se réjouit du contenu de ce bureau du Crefop malgré les problèmes techniques entre les deux sites et M. MARGUERITTE, à Cherbourg.

Il est acté que les réunions du bureau du Crefop se dérouleront en présentiel sur un seul site, et celles du comité plénier, en visioconférence.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.